

## Association LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

**Relevé exhaustif du registre 3E10163 de Me Claude ALTIER de Ribennes du 25/02/1645 au 29/12/1645 - Madeleine Delplanque**

img	date	actes	lieux de vie des protagonistes	protagonistes	Résumé succinct de l'acte	observations
321	02/07/1645	Vente	St Léger de Peyre	<b>ALLO Astorg, BLACHAS Estienne</b>	Astorg ALLO laboureur des Cayres p de St Léger vend à Sire Etienne BLACHAS laboureur des Cayres, une petite chambre au dessus d'une voulte ou grotte couverte de tuiles large de 4 pans et de 2 canes de long, pour le prix de 25 livres que le dit acheteur devra verser à Jean ANTONY charpentier en déduction des sommes que ledit ALLO doit audit ANTONY.	
320	02/07/1645	Prisfait	St Léger de Peyre	<b>ALLO Astorg, Jean ANTONY</b>	Astorg ALLO laboureur des Cayres p de St Léger baille à prisfait à Jean ANTONY charpentier de Recoules, acceptant, l'édification d'un couvert de 4 canes de longueur et 3 de largeur. Le dit ANTOINE devra fournir, la futaye et boys qui conviendra. Le tout sera couvert de tuiles et prêt à la Ste Madeleine prochaine (22 juillet), moyennant le prix de 66 livres. Le dit ANTONY confesse avoir déjà reçu 46 livres. Il aura le solde à réception des travaux.	
332	10/07/1645	Achat	St Léger de Peyre	<b>ALLO Astorg, PLANCHON Jean, ANTOINE Marguerite</b>	Jean PLANCHON et Marguerite ANTOINE ayeulle et petit fils de Recoules p de St Léger de Peyre vendent à Astorg ALLO dudit lieu, un pastoral situé au terroir de Recoules appelé Lou Plo (contenance et confronts) pour 69 livres	
312	16/06/1645	Ach	St Léger de Peyre	<b>ALLO Guillaume et BRUN Charles</b>	Charles BRUN laboureur de Recoules p de St Léger de Peyre quitte de 460 livres Guillaume ALLO fils de Jean des Faux de lad paroisse pour une borie appelée la Bessede close de murailles (contenance et confronts, est citée Jeanne ALLO veuve de Noël RICARD). Terre examiné par les experts Guillaume GROLLIER de la Fage et Jean MONTEIL de Recoules	
272	19/03/1645	Testament	Ribennes	<b>ALLO Marguerite veuve de Pierre MASSABIAU de Combettes p de Ribennes</b>	Marguerite ALLO veuve de Pierre MASSABIAU de Combettes p de Ribennes, lègue à Françoise MASSABIAU, sa fille, outre sa constitution dotale avec Philip TROCELLIER HU Pierre TICHIT son beau-fils marié à Catherine MASSABIAU sa fille	
404	21/12/1645	Lods	St Léger de Peyre	<b>ALLO Pierre marchand de Feybesses</b>	Mre Gaspard de RETZ de BRESSOLLES seigneur et baron de Trélans Recoules et autres places, informé de l'acquisition d'une maison à Recoules, par Pierre ALLO, fait connaître son droit de lods	

405	21/12/1645	Oblig	St Léger de Peyre, Ribennes	<b>ALLO Pierre marchand de Feybesses</b>	Me Durand DOMAREL du Bouschet, Antoine BONAL de Ribennes; Bernard VIEL de Chassagnes, tous p de Ribennes reconnaissent devoir conjointement à Pierre ALLO marchand de Feybesses, 201 livres 12 sols, pour 16 pièces cadis	
403	21/12/1645	Lods	St Léger de Peyre	<b>BALLES Pierre</b>	Mre Gaspard de RETZ de BRESSOLLES seigneur et baron de Trélans Recoules et autres places, informé de l'acquisition d'une maison à Recoules, par Pierre BALLES, fait connaître son droit de lods	
382	28/11/1645	achat	St Léger de Peyre, Ribennes	<b>BALLES Pierre musnier, TARDIEU Louis</b>	Louis TARDIEU vend à Pierre BALLES du Mouln de Balès à Ribennes, meunier, une maison sise à Recoules contenant 3 étages, couverte de tuiles, avec courtil et jardin confront celui de Charles BRUN. Le dit TARDIEU l'avait acquise dudit Pierre BALLES, acte chez Me Daudé. Prix 200 livres libres de charges et censive.	
401	21/12/1645	Achat	Ribennes, St Léger de Peyre	<b>BALLES Pierre, ALLO Pierre</b>	Pierre BALLES musnier du Moulin de Balès p de Ribennes vend à Pierre ALLO marchand de Feybesses, une maison (haut et bas) couverte en tuiles avec jardin, maison qu'il vient d'acquérir de Louis TARDIEU - acté fait chez moy - pour la somme de 240 livres. L'acheteur a payé comptant	20 % d'augmentaion en 3 semaines !
292	13/04/1645	Don	Ribennes	<b>BONAL Jacques et ALLO David</b>	David ALLO de Combettes p de Ribennes considérant avoir reçu plusieurs et agréables services de Jacques BONAL fils d'Etienne de Ribennes et de Jeanne SAINT LEGER de Combettes, fait donation irrévocable entre vifs, 60 livres sur l'héritage de lad Jeanne SAINT LEGER par icelle données aud ALLO en son dernier testament du 11 courant reçu par moy notaire. Présent Guillaume BRINGER.	
393	02/12/1645	Rémission	Javols	<b>BOULET Jean de la Bessière</b>	Jean BOULET de la Bessière de Javols remet à Gaspard de RETZ de BRESSOLLES, baron de Trélans, Villeneuve, Longuesagne et autres places, les dettes et obligations suivantes : 150 livres à lui dues par Guillaume et Jean BOULET père et fils pour son droit de légitime paternel et maternel accordé en son CM avec Marie BRUNEL le 16/02/1642 (Me Daudé, 30 livres fille de Jacques Vieux, contenue dans une obligation à lui consentie par Jean BOULET Vieux son frère le 1/06/1639 (Me Rampan La Chase), etc...	
388	29/11/1645	Achat	Javols	<b>BOUQUET Pierre, RETZ (de) Gaspard</b>	Gaspard de RETZ de BRESSOLLES, baron de Trélans, Villeneuve, Longuesagne et autres places achète un préé clos de murailles à Longuesagne à Pierre BOUQUET pour 100 livres et une "canaillie" (18 livres)	

325	03/07/1645	Quittance	Ribennes, Lachamp	<b>BRINGER Guillaume des Pigeyses Hautes, ITIER Pierre</b>	Pierre ITIER confesse avoir eu de Guillaume BRINGER des Pigeyses Hautes, la somme de 120 livres, à la décharge des hoirs d'Anthoine ITIER de Combemaury	
323	03/07/1645	CM	Ribennes, Lachamp	<b>BRINGER Guillaume, ITIER Isabeau</b>	Guillaume BRINGER fils de feu Jean des Pigeyses Hautes de Ribennes, avec Isabeau ITIER de Combemaury fille de feu Antoine et Marguerite PONTIER. Avec la licence de Jean PONTIER de la Vaissière, oncle de la future, de Pierre et Estienne ITIER oncle et cousin paternel. Marguerite PONTIER veuve d'Antoine ITIER remet l'entier héritage dudit feu Antoine à Isabeau sa fille (testament reçu par Me DOLADILLE) ainsi que l'héritage de feu Jeanne BRUN femme de Pierre BRUN des Amats (mère dudit Antoine). de plus, elle donne de son chef la moitié entière de tous ses biens à la condition que le futur époux apporte 1200 livres que la mère et la fille devront lui faire reconnaissance. Ma dite PONTIER se réserve une pension et une des 2 habitations s'ils ne pouvaint tous vivre ensemble.	
381	21/11/1645	Quittance	St Amans	<b>BROLHET Jean jeune, SEGUIN Guillaume</b>	Jean BROLHET jeune du Bertrézès p de St Amans confesse avoir reçu de Guillaume SEGUIN du Bertrézès beau-fils d'Anthoine BROLHET son frère, 26 livres, représentant les droits paternels qui lui sont dus	
303	15/05/1645	Accord	St Amans, Serverette	<b>BROLHET Michel et CRUEIZE Estienne, maréchal de St Amans</b>	Michel BROLHET hoste demandeur et Etienne CRUEIZE maréchal. Le dit BROLHET disait que comme rentier de Robert ESCURET Sr de Combettes, il lui avait prêté 2 settiers de bled. Le dit Crueize dit qu'il en a déjà remboursé un. Les parties trouvent accord.	
286	04/04/1645	Lods	Lachamp	<b>BRUN Jean et RETZ (de) Gaspard</b>	Mre Gaspard de RETZ de BRESSOLLES seigneur et baron de Trélans Recoules et autres places, informé de l'acquisition d'un champ faite par Jean BRUN mari de Catherine PLANCHON, le 24 mars dernier, fait connaître son droit de lods	
276	22/03/1645	pacte rachat	Rieutort de Randon	<b>CAYROCHE Pierre Vieux du Bouschet de Rieutort de Randon</b>	Pierre de PEPIN, docteur es droits de Serverette habitant St Amans, promet à Pierre CAYROCHE Vieux du Bouschet de Rieutort de lui acheter un champ et un pré pour la somme de 700 livres.	
266	25/02/1645	Rec	Serverette, St Haon	<b>CHAPEL Guillaume, BROUSSARD Hélix</b>	Guillaume CHAPEL cordonnier de Serverette confesse avoir reçu d'Hélix BROUSSARD sa femme, fille de Jean et de Jeanne RACHON de St Haon, 200 livres prévues en leur contrat de mariage	

326	09/07/1645	Quittance	St Léger de Peyre	<b>CHASSERON Antoine, BRUN Charles</b>	Antoine CHASSERON marchand de Recoules p de St Léger de Peyre reçoit DE Charles BRUN de Recoules et des mains de Guillaume ALLO fils de Jean des Faux 193 livres 18 sols dont ledit BRUN était débiteur envers ledit CHASSERON pour plusieurs obligation (montants, dates, notaires)
345	30/08/1645	Donation	Javols	<b>COMBETTES Isabeau, BOUDET Guion</b>	Isabeau COMBETTES de la Bessiere de Javols donne irrévocablement tout et chacun ses biens ainsi que ceux de Jacques COMBETTES son frère dont elle est donataire, à Me Guion BOUDET notaire du Cellier absent, Me Jacques ARMAND d'Auroux son parent et voisin. Donation faite pour les agréables services qu'elle a reçus dudit Boudet, à la poursuite du désistat intenté devant les Ordinaires de Peyre, dévolus par appel au Sénéchal de Nismes, des biens encore indivis de la dite COMBETTE, pour la somme annuelle de 4 livres, à lui remettre à chaque fête St Michel.
367	03/10/1645	Vente	St Léger de Peyre	<b>COSTE Catherine, MALLET Pierre</b>	Catherine COSTE fille de feu "Bezion" et Marguerite SOUCHON, de Rechnac p de St Léger, vend cède et remet à perpétuité à Pierre MALLET, marchand de St Léger, 2 champs (suivent contenances et confronts, modalités)
329	09/07/1645	Accord	Ribennes	<b>CROUZET Pierre X ROUVIERE Jeanne, COMBETTES Jean X Agnès BEQUAT</b>	1 - Pierre CROUZET mari de Jeanne ROUVIERE du Mazel p de Ribennes et Jean COMBETTES et Agnès BEQUAT du Crouzet p de Ribennes. Ledit CROUZET disait que le 6/08/1559, Pierre MEYNADIER de la Bastide avait contracté mariage avec Catherine GIBELIN de Malasagne dans lequel Bernard et autre Bernard GIBELIN, père et fils, avaient constitué à ladite Catherine une maison de 20 pans de tour carré, de 2 étages, paillée et garnie d'un jardin de 5 canes de tour carré situés à Malasagne, 3 robes, 2 couvertes, 2 linceuls comme il appert dans les actes de Me Jean CRUEIZE notaire de Rieutort. Pierre MEYNADIER est décédé et Catherine GIBELIN s'est remariée avec Pierre BOMPAR d'où fut procréée Jeanne BOMPAR. Jeanne BOMPAR épousa Jacques ROUVIERE fils de Marguerite CHASTANG.

329	09/07/1645	Accord	Ribennes	<b>CROUZET Pierre X ROUVIERE Jeanne, COMBETTES Jean X Agnès BEQUAT</b>	2 - Suite de l'acte - Le 14/11/1561, Marguerite CHASTANG femme de feu Astorg ROUVIERE du Crouzet, parents dudit Jacques fait donation de ses biens à Jacques ROUVIERE son fils, et ladite GIBELIN femme de Pierre BOMPAR fait donation de ses biens à la dite Catherine sa fille. Jacques ROUVIERE reconnaît à sa femme 27 livres. Leur fille Jeanne ROUVIERE femme de Pierre CROUZET, il y a 26 ans était en bas âge et abandonnée de ses parents, contrainte à mendier, jusqu'à son mariage, où elle se serait constituée tous ses biens, dont un bien possédé par Jean COMBETTES marié d'Agnès BEQUAT. Cette dernière disait qu'elle possédait ce bien de Jean COMBETTES son fils donataire de Pierre COMBETTES son oncle. Les parties trouvent accord.
411	29/12/1645	Rec	Rieutort, Les Laubies	<b>CRUEIZE Pierre, DOUSSIÈRE Jean</b>	Pierre CRUEIZE fils de feu Vidal des Laubies comme mari d'Antoinette DOUSSIÈRE reconnaît avoir reçu de Jean DOUSSIÈRE de Savignier p de Rieutort son beau-frère, 36 livres accordées en son CM à St André 1644 chez Me Ouvrier notaire de Rieutort. Cette somme est déjà dépensée dans le paiement d'une dette de feu Vidal CRUEIZE à Jean BRUNEL de Gibelins. Jeanne MALIGE mère dudit CRUEIZE.
375	16/10/1645	Quittance	Le Born, St Léger de Peyre	<b>DELAFON Claude, rentier, PALLES Pierre</b>	Claude DELAFON de La Combe p du Born confesse avoir reçu de Pierre BALLE de Recoules, absent, mais d'Estienne JULIEN pour lui présent et acceptant séquestre établi à l'instant de noble Charles de COULOMB conseiller du Roy Juge de Mende, contre Me André ROUX de Mende pour 121 bêtes à layne, 13 à cornes, une pouline
268	02/03/1645	Testament	Ribennes	<b>DUMAS Jean des Pigeys Basses</b>	Jean DUMAS laboureur des Pigeys Basses de Ribennes, malade, lègue à Pierre son fils aîné 10 sols, à Claude son fils, 10 sols, à Jeanne sa fille 15 sols quand se mariera ou sera d'âge, HU Hélix RAMADIER sa femme - suivi de l'inventaire.
337	24/08/1645	Transaction et accord	Rieutort de Randon	<b>DUMAS Jean, maréchal de Rieutort, RAMPIER Anthoine de la Brugeyre</b>	Suite à procès, Jean DUMAS, maréchal de Rieutort et Anthoine RAMPIER de la Brugeyre trouvent accord concernant une somme de 66 livres.
296	25/04/1645	Oblig et Q	Lachamp	<b>FORESTIER Etienne et Pierre de Combemaury</b>	Etienne FORESTIER confesse devoir à Pierre son frère, tous deux habitant de Combemaury p de Lachamp 14 livres pour paiement et portion des droits de légitime des biens maternels d' <b>Astrugue ATGER leur mère, reconnus par Etienne FORESTIER père commun</b> des parties suivant son dernier testament reçu chez Me Hugonnet de St Léger. Fait à Serverette

301	04/05/1645	Acc et Q	Lachamp	<b>GINESTY Jean et BOULAT Etienne son oncle tous de Montchiroux</b>	Désaccord entre Jean GINESTY fils de feu Jean et Catherine BOULADE de Montchiroux et Etienne BOULAT aussi de Montchiroux son oncle, sur la demande que ledit GINESTY faisait audit BOULAT de 30 livres de légat faits par Marguerite VALENTIN son ayeulle et mère dudit Etienne, lors de son dernier testament reçu par Me DOLADILLE, pour apprendre un métier. Ledit Etienne héritier de sa mère prétendait que les biens de la dite VALENTIN éaient de très petite valeur. Les parties renoncent au procès et trouvent accord.	
335	31/07/1645	Bail	St Gal	<b>GOUPIL (de) Jean Jacques, BRUNEL Julien</b>	Jean Jacques de GOUPIL, prêtre et prieur de St Gal, baille à Julien BRUNEL de Granouillac, un champ appelé La Garde au terroir du Raschas (contenance et confronts)	
409	23/12/1645	Achat	Ribennes	<b>GRANIER Pierre</b>	Pierre GRANIER fils de feu Astorg du Crouzet Fedou p de Ribennes, vend de bon gré à Mre André de RETZ de BRESSOLLES, écuyer, seigneur du Crouzet, conaigneur de la ville de Serverette, Ribennes, Seigneur de Besse, Le Brueil et de .... En Auvergne, un pré appelé La Vaisse, au terroir du Crouzet (confronts et contenance) plus un champ appelé Lou Denis pour le prix total de 360 livres. Suivent modalités paiement.	
366	01/10/1645	Prisfait	Lachamp	<b>GROLLIER Etienne de La Fage</b>	Pierre et Etienne JOUNIER du Mazel et La Fage de Ribennes acceptent de faire les travaux suivants : construire une muraille de 3 canes de longueur et de largeur devant la maison d'Estienne GROLLIER , maison en pierres de taille couverte de tuiles acquise de Catherine MOULIN veuve de Jean PLANCHON dit Cayrat, à La Fage, construire une cheminée, etc... pour le prix de 30 livres, qu'il a réellement payées. Livraison : dans 15 jours.	
295	23/04/1645	Procuration	Ribennes, St Léger de Peyre	<b>ITIER Anne des Pigeyres Basses p de Ribennes veuve de Claude SAINT BAUZILLE</b>	Anne ITIER des Pigeyres Basses p de Ribennes constitue son procureur irrévocable Jean ROUVIERE son neveu de Recoules p de St Léger de Peyre, icelui présent et acceptant, la charge d'exiger d'Estienne SAINT BAUZILLE et autres tenanciers, de récupérer ses droits et prétentions de légitime de Marguerite SAINT BAUZILLE soeur de Claude SAINT BAUZILLE vivant mari d'Anne ITIER et également sur le décès ab intestat de Pierre et Marguerite SAINT BAUZILLE leurs enfants, laissant survivante la constituante. Anne ITIER donne pouvoir à son neveu de les contraindre à payer pour le nombre de 3 enfants. Elle promet à son neveu de le dédommager de sa peine à récupérer ces sommes.	

318	26/06/1645	Quittance	St Léger de Peyre	<b>ITIER Antoine, MEYSSONNIER Jean</b>	Jean MEYSSONNIER, marchand de St Léger de Peyre confesse avoir reçu des hoirs de feu Antoine ITIER de Combemaury et des mains de Guillaume BRINGER, 450 livres à lui dues en 3 obligations (dates et montants et notaires)
376	25/10/1645	Accord et Transac.	Lachamp, Marvejols	<b>ITIER Guillemette, BRINGER Guillaume</b>	Combemary p de Lachamp habitant la ville de Marvejols disait que par le testament de son père du 4 janvier ?? reçu par Me DOLADILLE de Montchiroux il ne lui avait été légué que 6 livres. Avec Jean ITIER son frère ils avaient baillé les Officiers ordinaires de Peyre pour revoir leur droit de légitime en tenant compte du fait qu'ils étaient 7 enfants. Guillemette dit qu'elle est veuve d'Isaac TIEYRON et qu'elle a <b>environ 100 ans</b> , qu'elle est obligée de mendier ne pouvant gagner sa vie et réclame 50 livres pour vivre. Guillaume BRINGER mari d'Isabeau YTIER fille et donataire de Marguerite PONTIER sa mère et icelle héritière fiduciaire de feu Anthoine ITIER son père et icelui héritier de feu Pierre ITIER père des parties (Guillemette et feu Antoine), dit que le bien de feu Pierre ITIER était de petite valeur. Il dit aussi que Guillemette aurait été mariée 3 fois bénéficiant des dots. Il dit aussi que le bien ne valait pas 20 livres. Guillaume
305	16/05/1645	Accord	Lachamp	<b>ITIER Pierre, PONTIER Marguerite veuve d'Antoine ITIER</b>	Marguerite PONTIER veuve et héritière d'Antoine ITIER et Pierre ITIER son beau-frère de Montchiroux p de Lachamp. Ladite Marguerite disait que lors du premier mariage de Pierre ITIER avec feu Charlotte PLANCHON de la Fage, Etienne PLANCHON père de Charlotte lui avait constitué, entre autres choses, 260 livres de dot. Le dit feu Antoine ITIER en avait fait la reconnaissance (chez Me SALAVILLE) au père de Charlotte, lui servant de caution, tant le dit père avait d'appréhension sur le fait que Pierre ITIER n'avait "aucun bien au soleil" (acte du 28/04/1630 not VERDIER de Servières) Feu Antoine ITIER devait recevoir quittance de Pierre son frère sur les biens de feu Pierre ITIER père commun des parties, d'où son acceptation de reconnaissance. Pierre ITIER disait au contraire, qu'il avait déjà fait quittance à son frère. Les parties trouvent accord. Sont cités Etienne PLANCHON frère de Charlotte, Jean PONTIER de la Vaissière frère de Marguerite
308	16/05/1645	Quittance	Lachamp	<b>ITIER Pierre, PONTIER Marguerite veuve d'Antoine ITIER</b>	Pierre ITIER de Combemary p de Lachamp, sachant lui être encore dû son droit de légitime maternelle sur Jeanne BRUN sa mère confesse devoir à Marguerite PONTIER veuve d'Antoine ITIER sa belle-sœur. Feu Antoine ITIER était héritier de la feue Jeanne BRUN sa mère et de Pierre BRUN. Elle possédait des biens pour 3000 livres et a eu 4 enfants. La dite PONTIER lui doit encore 6 X 20 livres, qu'elle versera à raison de 20 livres par an.

390	01/12/1645	Pacte	Javols, Longuesagne	<b>JAVOLS, les habitants de Longuesagne, et RETZ (de) Gaspard</b>	Blaise MONTANIER, Jean BOULET, Jean VIGNE, Pierre ANTOINE, Pierre et Jean BOUQUET frères, <i>(la liste des habitants et de leur conjoint ou enfants et lien de parenté entre eux est si importante et complexe qu'il est très difficile d'en faire un résumé succinct)</i> tous habitants de Longuesagne promettent de ratifier le pacte au profit de Me Gaspard de RETZ de BRESSOLLES	
360	17/09/1645	Quittance	Ribennes	<b>MARTIN Isabeau, Gabriel, PITOT Jean</b>	Gabriel MARTIN fils d'Antoine, comme héritier de feu Isabeau MARTIN sa sœur, confesse avoir reçu de Jean PITOT fils de Barthélémy de Chassagnes habitant à Ganivet p de Ribennes, 50 livres. Le dit PITOT était débiteur envers feu Isabeau MARTIN par contrat d'accord reçu par Me Jean VIGIERE le 17/05/1641	
355	09/09/1645	CM	St Georges de Lévéjac, Ribennes	<b>MICHEL Guillaume, PAGES Marguerite</b>	Guillaume MICHEL fils de feu Jean et d'Agnès SEGUIN de Mouziols p de St Georges de Lévéjac avec Marguerite PAGES fille de Pierre et feu Isabeau PEPIN (leur CM chez feu Me ALARY de Serverette) des Pigeyses Basses p de Ribennes, le futur époux avec le conseil de Jean MICHEL son frère et de Guillaume SEGUIN son cousin, de Guillaume BARNIER et Jean BOS ses amis, et la future épouse de son père, de Jean de MOLINS Vieux son beau-frère demeurant au Raschas. La future reçoit l'usufruit de tous les biens de son père et possède 300 livres et autres biens.	
358	09/09/1645	Rec	St Georges de Lévéjac, Ribennes	<b>MICHEL Guillaume, PAGES Marguerite</b>	Guillaume MICHEL fils de feu Jean et d'Agnès SEGUIN de Mouziols p de St Georges de Lévéjac reçoit de Marguerite PAGES sa fiancée 281 livres et diverses obligations (montants, noms, notaires). Il lui reconnaît cette somme ainsi que les robes, draps et linceuls.	
297	03/05/1645	Ach	Javols	<b>MONTANIER Blaise, RETZ (de) Jacques</b>	Blaise MONTANIER de Longuesagne p de Javols, vend à Mre Jacques de RETZ de BRESSOLLES de Cougoussac, habitant du Bois du Mont, prés et pasturals sis à Longuesagne (contenance et confronts) pour la somme de 240 livres. Mais le dit MONTANIER était débiteur envers le dit RETZ de 140 l (acte passé chez Me Daudé), les pièces étaient donc en partie hypothéquées.	
300	03/05/1645	Pacte de rachat	Javols	<b>MONTANIER Blaise, RETZ (de) Jacques</b>	Mre Jacques de RETZ de BRESSOLLES de Cougoussac, habitant du Bois du Mont promet à Blaise MONTANIER de Longuesagne p de Javols, de lui racheter avant 5 ans et pour 1200 livres une pièce de terre contenant prés, pasturals, champs. Suivent les confronts et les modalités.	

328	09/07/1645	Quittance	Rieutort de Randon	<b>PAGES François, CROUZET Charlotte veuve DELAFON Jean</b>	François PAGES de la Vaissière de Rieutort de Randon confesse avoir reçu de Charlotte CROUZET veuve de Jean DELAFON, 30 livres dues sur une obligation et du précaire d'une vache	
311	15/06/1645	Quittance	Ribennes	<b>PAGES Guillaume des Pigeyses Hautes</b>	Vidal PAGES fils de feu Jean des Pigeyses Hautes confesse être bien payé de Me Guillaume PAGES son neveu dud lieu, 60 livres prévues au contrat de transaction entre lui et Marie BRUNEL mère dudit Me Guillaume PAGES, acte chez Me PAPAREL notaire de Serverette.	
378	06/11/1645	Quittance	Les Laubies, Ribennes	<b>PAGES Jean, JOUVE Etienne, DELRANC Antoine</b>	Jean PAGES de la Chase des Laubies mari de Béatrix AUBERGIER, confesse avoir reçu d'Antoine DELRANC et Etienne JOUVE beau-père et beau-fils du Mazel de Ribennes, 20 livres prévues au CM de St Marc 1645 chez Me ALARY notaire de Serverette.	
380	09/11/1645	Quittance	Marvejols	<b>PARRA Jean (Sr) marchand</b>	Jean PARRA, marchand de Marvejols, habitant le Crouzet de Ribennes, conjointement avec Me Pierre GISQUET apothicaire de Mende, Pierre MOURE Sr de Bouscas habitant Combettes, présents et acceptant 4 settiers de bled seigle de Louis TARDIEU et Jean PLANCHON musniers de Recoules	
407	23/12/1645	Oblig	Ribennes	<b>PARRA Jean (Sr) marchand, BALLE Pierre</b>	Pierre BALLE musnier du Moulin de Balès p de Ribennes confesse devoir à Sr Jean PARRA, 85 livres, somme finale de toutes leurs affaires jusqu'au jour présent.	
361	24/09/1645	Arrentement	Javols	<b>PASSANAL Marguerite, DELAPORTE Jacques</b>	Marguerite PASSANAL fille de Jean de la Bessière de Javols, arrente et baille à Jacques DELAPORTE de la Bessière, une maison de 2 étages couverte de tuiles, et pour 3 années, et pour 30 livres. Il a payé 20 livres à la décharge de Jean ROUVIERE de la Bessière dont ladite PASSANAL était débitrice	
314	17/06/1645	Accord	Ribennes	<b>PELEGAL Astorg de Ribennes, DOMAREL Durand du Bouchet de Ribennes</b>	Problème d'eau d'arrosage entre Astorg PELEGAL mari de Catherine PAGES de Ribennes et Durand DOMAREL du Bouchet de Ribennes. Les parties trouvent l'accord suivant. DOMAREL prendra les eaux passantes et naissantes du lundi au vendredi matin, le dit PELEGAL prendre les 3 autres jours restants.	
274	22/03/1645	Ach	St Amans, Rieutort de Randon	<b>PEPIN (de) Pierre de St Amans et CAYROCHE Pierre Vieux du Bouschet de Rieutort de Randon</b>	Pierre de PEPIN, docteur es droits de Serverette habitant St Amans, fils de feu Jean PEPIN de Serverette, achète un champ et un pré au Molhet à Pierre CAYROCHE Vieux.	

277	24/03/1645	Bail en paiement et accord	Lachamp, St Léger de Peyre	<b>PLANCHON Guillaume, ANTOINE Marguerite, BRUN Jean X PLANCHON Catherine</b>	Les parties : Jean BRUN de Combemaury p de Lachamp mari de Catherine PLANCHON, fille de Guillaume et de Jeanne HUGONNET de Recoules, et Jean PLANCHON et Marguerite ANTOINE de Recoules p de St Léger de Peyre, ayeulle, mère dudit Guillaume.....etc	<b>acte très bien écrit, MAIS incompréhensible. Dès le début de l'acte, Catherine PLANCHON a 2 mères possibles : Jeanne HUGONNET et Claude RICARD.</b>
317	18/06/1645	Ach	St Léger de Peyre	<b>PLANCHON Jean et ANTOINE Marguerite, de Recoules, BRUN Charles</b>	Jean PLANCHON et Marguerite ANTOINE ayeulle et neveu de Recoules p de St Léger de Peyre vendent à Charles BRUN aussi de Recoules, un petit champ (contenance et confronts)	
343	27/08/1645	Compte final et Vente casuelle	Ribennes	<b>RACANIERE Jean, RETZ (de) Jacques</b>	Jean RACANIERE du Crouzet Fedou habitant pour rentier au lieu des Almières p de Ribennes confesse devoir à Mre Jacques de RETZ de BRESSOLLES prêtre et prieur de Ribennes, 173 livres 5 sols (dont 117 livres à Sr François BLANQUET marchand de Serverette) Pour solder la dette, Jean RACANIERE accepte de bailler au sieur prieur une maison de 3 étages avec jardin couverte de tuiles, sise au Crouzet (confronts) pour une durée de 3 ans.	
310	11/06/1645	Rec	Ribennes	<b>RAMPIER Pierre et AMOUROUX Pierre</b>	Pierre RAMPIER mari d'Anne AMOUROUX du Crouzet de Ribennes confesse avoir reçu de son beau-frère Pierre AMOUROUX des Pigeyres Hautes, 30 livres constituées en leur contrat de mariage reçu par Me SALAVILLE	
372	12/10/1645	Oblig	St Léger de Peyre, Marvejols	<b>RANDAVEL (Marguerite de JOUVE vve Jacob RANDAVEL) PARRA Jean</b>	Marguerite de JOUVE veuve de noble Jacob de RANDAVEL conseigneusse et habitant du Mazet p de Lachamp confesse devoir à Jean PARRA marchand de Marvejols, habitant le Crouzet, 600 livres, qu'il a payées à Antoine PLANCHON, son beau-fils (autres obligations MEYSSONNIER notaire du 30/01/1643 et 18/07/1644 not SALAVILLE). Présents noble Sylvestre de RANDAVEL Sr d'Inosse, fils à la dite de JOUVE, habitant au Mazet. (Marguerite de Jouve a signé, et Sylvestre de Randavel a signé "Dinoses"	

370	12/10/1645	Rec	St Léger de Peyre	<b>RANDAVEL (Marguerite de JOUVE vve RANDAVEL) PLANCHON Antoine</b>	Marguerite de JOUVE veuve de noble Jacob de RANDAVEL conseigneusse et habitant du Mazet p de Lachamp doit 640 livres et 2 robes à Antoine PLANCHON, marchand habitant de Recoules p de St Léger de Peyre, mari de delle Claude de RANDAVEL (CM passé le 5/10/1637 chez Malgloire notaire de Montrodât). Elle donne ce jour plus de 500 livres et les 2 robes et précise qu'elle a dû emprunter à Jean PARRA (N) marchand de Recoules, pour satisfaire Antoine PLANCHON	
287	10/04/1645	Acc	Lachamp	<b>RETZ (de) de BRESSOLLES Gaspard et DUMAS Etienne, Sr de Coulanhes</b>	Mre Gaspard de RETZ de BRESSOLLES seigneur et baron de Trélans Recoules et autres places et Sr Etienne DUMAS Sr de Coulanhes, avaient saisi la cour de Nismes au sujet d'une somme. Les parties trouvent accord ce jour. Fait dans la rue publique en présence de M.André de RETZ de BRESSOLLES.	
373	16/10/1645	Quittance	Mende	<b>ROUX André, COULOMB (noble de) Charles</b>	Noble Charles de COLOMB, conseiller du Roy, Juge au bailliage de Gévaudan a obtenu le 20/09 dernier jugement en sa faveur portant condamnation de M. André ROUX bourgeois de Mende, aux galères perpétuelles et en l'amende de 4000 livres. La cour a fait saisir la métairie dudit ROUX sise au lieu de Combes (Le Born), 121 bêtes à laine tant de port et moutons, 13 bêtes à cornes, une pouline poil rouge pour le paiement de cette amende. Les bêtes ont été conduites au lieu de Recoules chez Pierre BALLEs, séquestre. COULOMB donne ce jour quittance au Sr André ROUX des sommes dues, reçues par les mains de Claude DELAFON son rentier	ira-t-il aux galères ?
290	11/04/1645	Testament	Ribennes	<b>SAINT LEGER Jeanne veuve de Jean BALES de Combettes p de Ribennes</b>	Jeanne SAINT LEGER veuve de Jean BALES de Combettes p de Ribennes, lègue à Anne, Isabeau, Catherine ses filles, 60 livres, à Jacques BONAL son fils naturel fils d'Etienne BONAL de Ribennes l'habitation dans sa maison avec ses filles jusqu'à leur 25 ans ou jusqu'à leur mariage, lègue à David ALLO ici présent, du lieu de Combettes par mêmes droits. HU Isabeau ALLO sa petite fille, fille de Robert ALLO et de Marguerite BALES sa fille	voir Altier 3E10167 Q du 17/07/1656
284	28/03/1645	Acc	Lachamp	<b>SALAVILLE Pierre et Louis BESSIERE de Montchiroux p de Lachamp</b>	Accord et quittance entre Pierre SALAVILLE et Louis BESSIERE de Montchiroux p de Lachamp, sur une dette du 9 avril 1636.	
399	20/12/1645	Quittance	Lachamp	<b>SALAVILLE Pierre, DOLADILLE Antoine, notaire de Montchiroux</b>	Me Antoine DOLADILLE notaire de Montchiroux p de Lachamp, confesse avoir été payé de 270 par Pierre SALAVILLE, somme due au contrat de transaction et accord passé chez Me SALAVILLE, notaire de Ribennes le 1er mai dernier	

282	28/03/1645	Ach	Lachamp	<b>SARRUT Pierre et autre Pierre de Combemary</b>	Pierre et Guillaume CRUVEILLIER, père et fils, de Combemaury, vendent à Pierre et Pierre SARRUT père et fils de Combemaury p de Lachamp, prés et pasturals. Suivent confronts et échancier.
294	23/04/1645	Lods	Ribennes	<b>SARRUT Pierre et autre Pierre de Combemary</b>	Mre Gaspard de RETZ de BRESSOLLES seigneur et baron de Trélans Recoules et autres places, informé de l'acquisition d'un champ faite par Pierre et Pierre SARRUT père et fils de Combemaury, fait connaître son droit de lods
385	29/11/1645	accord	Javols	<b>TROCELLIER Jean, ANTOINE (ANTONY) Pierre de Longuesagne</b>	Pierre ANTOINE et Jean TROCELLIER beaux-frères de Longuesagne p de Javols. Le dit ANTOINE est prêt à intenter un procès. En effet, il disait que Marie et Marguerite ANTOINE enfants de feu Estienne et Anne BEQUAT ses père et mère seraient décédées ab intestat, et ledit Pierre leur a succédé conjointement avec Jeanne ANTOINE femme dudit TROCELLIER laquelle est depuis aussi décédée. Les biens de Marie et Marguerite consistent en 1/5ème suivant le nombre de 5 enfants. Le dit TROCELLIER agit au nom de ses enfants. Les parties trouvent accord. Jean TROCELLIER verse 200 livres et un pré. (Lou Prat)
387	29/11/1645	Oblig	Javols	<b>TROCELLIER Jean, ANTOINE (ANTONY) Pierre de Longuesagne</b>	Pierre ANTOINE et Jean TROCELLIER beaux-frères de Longuesagne p de Javols et suite à leur accord. Obligation de 22 livres. Le solde en 12 quintaux de foin à 15 sols, et autres arrangements.
302	11/05/1645	Quittance	Les Laubies	<b>VANEL André des Laubies et AMOUROUX Pierre</b>	André VANEL du Mazet habitant à présent au Mas des Laubies confesse avoir reçu de Pierre AMOUROUX des Pigeys Hautes p de Ribennes, 30 livres dues sur une obligation reçue par Me ROUX de St Sauveur
363	24/09/1645	Testament	Ribennes	<b>VIELHE Marguerite, femme de Guillaume BOUGIRAL</b>	Marguerite VIELHE, femme de Guillaume BOUGIRAL de Chassagne p de Ribennes. Veut être enterrée à Ribennes, tombeau de ses ancêtres. Ses biens sont possédés par Bernard VIELH son cousin de Chassagnes. Lègue à Marguerite FORESTIER une fillade, un an après son décès. HU Guillaume BOUGIRAL son mari.
365	24/09/1645	Codicille	Ribennes	<b>VIELHE Marguerite, femme de Guillaume BOUGIRAL</b>	Marguerite VIELHE, femme de Guillaume BOUGIRAL de Chassagne p de Ribennes a fait aujourd'hui son testament. Elle rajoute une messe pour le repos de son âme. Présents Jacques de RETZ de BRESSOLLES, prieur de Ribennes, Jean MARTIN, Bernard VIEL, Jacques VIEL de Chassagnes, Jean BRUNEL de Montchiroux

398	19/12/1645	Quittance	Lachamp, St Léger de Peyre	<b>VIGNE Anthoine, JULLIEN Estienne</b>	Estienne JULLIEN de la Fage p de Lachamp confesse être entièrement payé par Anthoine VIGNE dit "Roumerguat" des Cayres	
347	31/08/1645	Cession	Javols	<b>VIGNE Jean de Longuesagne, RETZ (de) Gaspard</b>	Jean VIGNE de Longuesagne p de Javols (fils d'Anthoine dit Rouergat des Cayres), sachant qu'on lui doit encore des sommes sur les biens de sa feuë belle-mère Marguerite TROCELLIER de Longuesagne et sur lesquels Isabeau et Marguerite VIDAL du lieu, Marguerite BOULET fille de Jean et d'Isabeau CHASSARIC d'Albugeyres ont aussi des prétentions (chacun pour 1/10ème), cède à M. Gaspard de RETZ de BRESSOLLES ses droits. Marguerite BOULET et Jacques DAUDÉ sont curateurs de Marguerite et Isabeau VIDAL. Somme à récupérer 365 livres.	
351	01/09/1645	Echange	Javols	<b>VIGNE Jean de Longuesagne, RETZ (de) Gaspard</b>	Gaspard de RETZ de BRESSOLLES baron de Trélans, Villeneuve et Longuesagne a, le jour d'hier avoir passé contrat avec Jean DELAVIGNE de Longuesagne pour 365 livres dont il avait obtenu décret d'autorité des Ordinaires dudit Vileneuve le 10/09/1643, contre Marguerite BOULET et Jacques DAUDÉ curateurs de Marguerite et Isabeau VIDAL comme tenancières et légitimaires aux biens de Marguerite TROCELLIER de diverses pièces de terre (contenance et confronts). Les parties (Gaspard de RETZ et Jean VIGNE) vont procéder à des échanges de terre (contenance et confronts)	
309	21/05/1645	Quittance	St Léger de Peyre	<b>VIGNE Jean fils d'Antoine des Cayres et ROUSSET Jacques de Fontans</b>	Jacques ROUSSET tailleur de Montchamp p de Fontans habitant à Recoules p de St Léger confesse être entièrement payé de 77 livres de Jean VIGNE fils d'Anthoine des Cayres, à cause de la rémission faite de son droit de légitime à prendre et recevoir de Pierre ROUSSET de Montcham son frère héritier et tenanciers desdits droits. Acte reçu par Me Daudé de Javols.	
395	19/12/1645	Accord	Javols et St Léger de Peyre	<b>VIGNE Jean, Antoine et autre Jean</b>	Jean VIGNE jeune de Longuesagne réclame un complément de légitime maternelle ( sa mère feuë Catherine ALLO) à Antoine et Jean VIGNE des Cayres, père et fils, père et frère dudit Jean. Le dit Jean jeune voulait former instance auprès des Officiers. Antoine VIGNE et Catherine ALLO ont eu 4 enfants. Les parties trouvent accord. Jean jeune reçoit une obligation de 60 livres consentie par Anthoine BRUN auxdits VIGNE père et fils.	